

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Prélat, 21 novembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 1 p. (202v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Prélat, 21 novembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52004>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 novembre 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Prélat](#)

Lieu de destination Esquéhéries (Aisne)

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin envoie 894,89 F à Prêlat pour obtenir la quittance des créanciers de Lefèvre.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées [Lefèvre, Louis Joseph Clovis \(1816-\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
21 Novembre 91

Monsieur Prêlat,

J'ai l'honneur de vous
envoyer, sous ce pli chargé,
en un billet de banque de
500 fr, trois billets de chacun
100 francs, un billet de
50 et un mandat-poste
complémentaire, la somme
de 894 francs 89 cent
nécessaire suivant vous
pour obtenir la quittance
des créanciers de M. Lefèvre
et par conséquent la remise
de l'apposition qui a été
faite entre mes mains.

506
Je vous fais, bien
entendu, cet envoi, à la
condition formelle que vous
obtiendrez cette décharge de
tous les créanciers de M.
Lefèvre, sauf la rente due
par lui à ses sœurs.

Veuillez donc m'adresser
au plus tôt ces documents
en bonne forme, afin que je
puisse régler avec les dames
Lefèvre et avec mon beau-
frère la question relative
à la rente.

Agnez, je vous prie,
Monsieur, mes parfaites
civilités.